

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS RELATIVE AU BUDGET RECTIFICATIF N°2 AU BUDGET INITIAL 2025

Délibération n°CA-20251210-2.1 du mercredi 10 décembre 2025

- VU** Les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation
- VU** Les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- VU** Le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- VU** L'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes
- VU** L'arrêté rectoral du 28 avril 2025 relatif à la modification de composition du conseil d'administration du Crous de Paris
- VU** Le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Paris adopté le 12 mars 2024

ENTENDU L'exposé des motifs présenté par Madame Frédérique FOREST, directrice adjointe du Crous de Paris

Préambule

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.

La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mercredi 10 décembre 2025 est annexée à la présente délibération.

Article 1

Le conseil d'administration se prononce sur les autorisations budgétaires suivantes :

- 843,5 ETPT, dont 839,5 ETPT sous plafond d'emploi et 4 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 251 865 000 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 041 900 000 € pour les dépenses de personnels
 - 187 740 000 € pour les dépenses de fonctionnement
 - 022 225 000 € pour les dépenses d'investissement
- 140 000 000 € de crédits de paiements
 - 041 900 000 € pour les dépenses de personnels
 - 073 950 000 € pour les dépenses de fonctionnement
 - 024 150 000 € pour les dépenses d'investissement
- 132 550 000 € de prévisions de recettes encaissées
- - 7 450 000 € de solde budgétaire.

Article 2

Le conseil d'administration se prononce sur les prévisions comptables suivantes :

- - 6 000 000 € de variation de trésorerie
- - 285 000 € de résultat patrimonial
- - 655 000 € de capacité d'autofinancement
- - 4 545 000 € de variation de fonds de roulement

Article 3

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Article 4

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le budget rectificatif n°2 au budget initial 2025 du Crous de Paris.

Compte tenu des délais, le conseil d'administration se prononce pour une approbation expresse du budget rectificatif n°2 au budget initial 2025.

Le détail du résultat du vote des administrateurs est annexé à la présente délibération.

Fait à Paris, le mercredi 10 décembre 2025

Visa de Monsieur le Contrôleur financier régional d'Ile-de-France pour approbation expresse,

La rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la
recherche et l'innovation de l'académie de Paris

Isabelle PRAT

ANNEXES A LA DÉLIBÉRATION N° CA-20251210-2.1

Composition de la séance

La composition du Conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mercredi 10 décembre 2025 est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents	13
Nombre de procurations	10
Total des voix	23

Détail du résultat du vote des administrateurs

Nombre d'abstentions	00
Nombre de voix contre	03
Nombre de voix pour	20

BUDGET RECTIFICATIF N°2 AU BUDGET INITIAL 2025

Point 2.1 du conseil d'administration du Crous de Paris du mercredi 10 décembre 2025

Ce budget rectificatif est le dernier ajustement budgétaire de l'année 2025 avant la clôture de l'exercice et la constatation des résultats définitifs de l'exécution. Il vise donc à s'approcher au plus près de l'exécution.

Ce réajustement budgétaire de fin d'année prend en compte :

- La trajectoire de consommation des emplois et de la masse salariale liée avec une très forte consommation du plafond d'emplois ;
- La poursuite des opérations immobilières avec leurs aléas qui nécessitent un travail de reprogrammation.

Ainsi ce présent budget rectificatif a pour objet :

- D'intégrer les dotations de crédits complémentaires accordées par le Crous, tant en SCSP qu'en crédits de contractualisation.
- D'ajuster les prévisions budgétaires au regard des éléments d'exécution constatés ;
- D'ajuster la trajectoire de masse salariale tout en prenant en considération la mise en œuvre des mesures nouvelles en matière RH ;

Tableau 1 : Autorisations d'emplois

L'autorisation d'emplois, fixée en budget initial et au budget rectificatif n°1 à 842 ETPT sous plafond et 10 ETPT hors plafond, soit un total organisme de 852 ETPT, est modifiée. En BR2 2025, l'autorisation d'emplois sous plafond s'établit à 839,50 ETPT et 4 ETPT hors plafond, soit un total de 843,50 ETPT.

Les dépenses de personnel sont également modifiées pour un montant de 41 900 000 € (- 1,1 M€). Le détail de cette diminution est expliqué dans la partie consacrée aux dépenses de personnel du tableau 2.

Tableau 2 : Autorisations budgétaires

A) Recettes : 132 550 000 €

a. Recettes globalisées : 111 410 000 €

Les recettes globalisées sont portées à hauteur de 111 410 000 € (+ 2,5 M€).

- **SCSP : 42 987 341 € (+ 1,6 M€)** dont l'augmentation par rapport au BR1 2025 comprend :
 - 1,15 M € en complément du repas à 1 euro
 - 0,04 M € de soutien complémentaire

- 0,43 M € de crédits d'accessibilité dont 0.4 M€ concernent la mise en accessibilité des restaurants du campus Jussieu pour laquelle les études ont été lancées pour une réalisation des travaux courant 2026.

▪ **Autres financements de l'état : 324 940€ (+ 0,87 M€).**

Il s'agit d'un ajustement à la hausse des crédits du Fonds vert pour 87 323 € qui porte le montant du financement pour 2025 à 280 2037 €. Pour rappel, le Fonds vert est un dispositif pour accélérer la transition écologique.

- La fiscalité affectée (CVEC part Crous) : le montant est ajusté à hauteur du montant réellement perçu pour 2025 soit 3 699 492 € (+ 0,2 M€).

▪ **Autres financements publics : 200 000€**

Les autres financements publics comprennent d'une part, les frais de gestion dans le cadre des conventions de prestations de service ayant pour objet le traitement de certaines aides (aide au mérite région Ile de France, aide à l'installation pour la Ville de Paris...) et, d'autre part, le dispositif de subrogation.

▪ **Recettes propres : 64 198 227 € (+ 0,59 M€)**

Les recettes propres budgétaires sont impactées par plusieurs changements notables portant uniquement sur les produits non-marchands :

- Le produit de cession d'éléments d'actif de Concordia (+500 k€) ;
- L'ajout de la recette liée à la régularisation de l'AOT pour la crèche de France Horizons dans les locaux de la résidence Saint-Jacques (+225 k€) ;
- Divers ajustements portant sur les produits non-marchands (-125 k€).

RECETTES PROPRES	COFI 2024	BR1 2025	BR2 2025	Ecart BR
Restauration	23 885 784 €	23 617 924 €	23 617 924 €	- €
Hébergement	35 752 138 €	37 200 000 €	37 200 000 €	- €
Non-marchands	1 587 528 €	2 781 152 €	3 380 303 €	599 151 €
TOTAL RECETTES PROPRES	61 225 450 €	63 599 076 €	64 198 227 €	599 151 €

b. **Recettes fléchées : 21 140 000 €**

Les recettes fléchées sont portées à hauteur de 21 140 000 € (+ 1,0 M€). L'écart avec le BR1 provient des éléments suivants :

- + 800 k€ pour l'opération CHUGPN provenant du CPER
- + 220 k€ d'appels de fonds sur la contractualisation pour le maintien en vie de RU Jussieu
- + 179 k€ d'appels de fonds sur la contractualisation pour l'opération Bièvres
- + 120 k€ pour l'opération des Carmes provenant du plan de résilience
- - 175 k€ d'appel de fonds sur la contractualisation pour les équipements de restauration qui seront reportés en N+1
- + 144 k€ d'appels de fonds sur la contractualisation sur diverses opérations

B) Dépenses : 140 000 000 €

a. Dépenses de personnel : 41 900 000 € en AE/CP

Les dépenses de personnel diminuent de - 1,1 M€ afin de prendre la trajectoire d'exécution.

La diminution des crédits ouverts des dépenses de personnels s'explique principalement par une erreur sur une cotisation patronale dans la construction de la masse salariale du budget initial.

b. Dépenses de fonctionnement : AE : 187 740 000 € / CP : 73 950 000 €

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 3,95 M€ en autorisation d'engagement et de 1,9 M€ en crédits de paiements. Les variations les plus significatives sont expliquées ci-dessous :

- Les loyers et charges versées sont réajustées : AE /CP + 0,3 M€.
- L'entretien et l'équipement augmentent de + 2,2 M€ en AE, avec notamment l'engagement sur la fin d'année du nouveau marché CVC pour une durée de 5 années; et de + 0,25 M€ en CP en lien avec l'exécution.
- Les frais généraux augmentent de + 1,15 M€ en CP. Cette augmentation est composée des principaux éléments suivants :
 - Les dépenses liées à la CVEC (+0,5 M€)
 - Les honoraires juridiques et la taxe d'enregistrement liés à Concordia (+0,3 M€)
 - Le marché d'assurance payé en charges constatés d'avance (+ 0,3 M€)
 - L'augmentation des dépenses d'intérim (+ 0,15 M€)
 - L'augmentation des dépenses informatique (+ 0,1 M€)
 - L'augmentation des produits jetables (+ 0,1 M€)
 - Le report des dépenses liées à la signalétique (- 0,25 M€)
 - La baisse des redevances à versées aux universités partenaires (- 0,25 M€).
- Les participation financières augmentent de + 1,35 M€ en AE + 0,2 M€ en CP.

DEPENSES FONCTIONNEMENT en CP	COFI 24	BR1 2025	BR 2025	Ecart BR
Denrées alimentaires	14 802 632 €	15 550 000 €	15 550 000 €	- €
Loyers et charges versées	21 972 824 €	24 000 000 €	24 300 000 €	300 000 €
Viabilisation	9 354 481 €	8 000 000 €	8 000 000 €	- €
Entretien - Equipement	9 643 018 €	10 200 000 €	10 450 000 €	250 000 €
Frais généraux	10 789 602 €	11 825 000 €	12 975 000 €	1 150 000 €
Participations financières	1 211 255 €	2 475 000 €	2 675 000 €	200 000 €
TOTAL DÉPENSES en CP	67 773 812 €	72 050 000 €	73 950 000 €	1 900 000 €

c. Dépenses d'investissement : AE : 22 225 000€ / CP : 24 150 000 €

Les autorisations d'engagements des dépenses d'investissement sont réévaluées à hauteur de 22 225 000 € (- 1,85 M€) et les crédits de paiement des dépenses d'investissement à hauteur de 24 150 000 € (- 1,3 M€).

La diminution des autorisations d'engagement provient principalement de l'opération Jussieu RU/RA (- 1 M€), Sarrailh suite à la modification de l'échéancier de l'avenant 4 (-0,7 M€) et les travaux du Mabcafé sont reportés en 2026 (-0,5 M€) tandis que les crédits de paiements sont augmentés pour l'opération Bièvres (+1,1 M€), l'achèvement de celle-ci étant prévu d'ici fin 2025.

Dépenses par opération	BR1 25	BR2 25	Ecart CP
Blèvres	7 700 000 €	8 835 184 €	1 135 184 €
CHUGPN	- €	800 000 €	800 000 €
Jussieu - Maintien	75 000 €	295 000 €	220 000 €
Jussieu - RU/RA	1 075 000 €	75 000 €	- 1 000 000 €
Sarrailh	10 606 922 €	9 900 000 €	- 706 922 €
Mabcafé	500 000 €	- €	- 500 000 €
Porte de la chapelle	1 000 000 €	700 000 €	- 300 000 €
Fénélon	425 000 €	130 000 €	- 295 000 €
CSU	275 000 €	100 000 €	- 175 000 €
Café des sports	100 000 €	-	- 100 000 €
Saint-Jacques	88 000 €	- €	- 88 000 €
Contratualisation - Autres	3 250 000 €	3 066 816 €	- 183 184 €
Autres opérations	225 078 €	213 000 €	- 12 078 €
Hors opération	130 000 €	35 000 €	- 95 000 €
	25 450 000 €	24 150 000 €	- 1 300 000 €

Tableau 4 : Equilibre Financier

Le **solde budgétaire** du tableau des autorisations budgétaires calculée en soustrayant les recettes budgétaires aux crédits de paiements est, après modifications (cf : partie « Tableau 2 : Autorisation Budgétaire »), d'un montant de - 7,45 M€. Cela constitue un écart de **-4M€** par rapport au budget rectificatif n°1.

Ce solde budgétaire est reporté sur le TB4 ce qui explique une partie de l'écart de ce tableau avec le BR2 2024. Par ailleurs d'autres modifications concernant ce tableau :

- Les encaissements liés aux opérations au nom et pour le compte de tiers augmentent de **+ 2M€**.
- Les décaissements liés aux opérations au nom et pour le compte de tiers augmentent de **+ 0,5 M€**.
- Les remboursements et l'augmentation des dettes financières sont neutralisés à **- 0,5 M€**
- Les abondements de la trésorerie fléchée augmentent de **+ 0,79M€**
- Le prélèvement de trésorerie fléchée diminue de **- 1,58 M€**
- Le prélèvement sur trésorerie non fléchées diminue de **- 0,27 M€**.

En conséquence, le prélèvement sur la trésorerie est de **- 6 M€** soit une **diminution du prélèvement de 2,5M€**.

Tableau 6 : Situation patrimoniale

A) Produits : 122 815 000 €

Les produits augmentent de **2,51 M€**, l'écart est expliqué par les éléments suivants :

- L'augmentation de la SCSP et du fonds vert qui correspond à la ligne **Subventions de l'Etat : + 1,7 M€ ;**
- L'augmentation de la fiscalité affectée qui correspond à la CVEC reversée au CROUS : **+ 0,19 M€ ;**
- La diminution des dépenses fléchées sur fonctionnement (chantier signalétique décalé en 2025) sur la ligne **Autres Subventions : - 0,21 M€ ;**
- L'augmentation des produits marchands d'hébergement (+0,1M€), l'augmentation des produits non-marchands (+0,71 M€) principalement expliqué par le produit de cession de Concordia ; ces éléments affectent la ligne **Autres produits : +0,82 M€**.

PRODUITS	BR1 25	BR2 25	Ecart BR
Subventions de l'Etat	41 610 924 €	43 312 281 €	1 701 357 €
Fiscalité affectée	3 500 000 €	3 699 492 €	199 492 €
Autres subventions	300 000 €	90 000 € -	210 000 €
Autres produits	74 889 076 €	75 713 227 €	824 151 €
TOTAL PRODUITS	120 300 000 €	122 815 000 €	2 515 000 €

B) Charges : 123 100 000 €

Les charges augmentent de **+ 1,1 M €**, l'écart est expliqué par les éléments suivants :

- la diminution des charges de personnel correspondant à la diminution du TB2 (en retraitant une partie qui affecte les charges de fonctionnement) : **- 1,27 M€**
- l'augmentation des charges de fonctionnement liées aux éléments budgétaires expliquée dans la partie consacrée au tableau 2 des autorisations budgétaires et à une estimation plus élevée des charges à payer en fin d'exercice pour un montant total de **+ 2,37 M€**.

C) Résultat, CAF et Fonds de roulement

Le résultat est donc porté à **- 285 000 €** soit une diminution du déficit de **1,42 M€**.

Néanmoins, le résultat retraité de certains éléments particuliers de l'exercice (voir tableau ci-dessous) fait apparaître un résultat simulé de **-3,9 M€**. En effet la reprise sur provisions de 2,3 M€ ainsi que des produits comptables exceptionnels améliorent de manière exceptionnelle le résultat de l'exercice 2025.

	BR2	
Résultat	- 285 000 €	
Aide Mayotte par prélèvement sur FDR CVEC	862 700 €	dépense à retraiter
Différentiel recette/dépense de fonctionnement CVEC	- 1 323 208 €	
Crédits Accessibilité utilisés en 2026	- 414 000 €	
Produits exceptionnels de régularisation de recettes antérieures	- 400 000 €	recettes à retraiter
Reprise sur provisions	- 2 300 000 €	
Résultat Net	- 3 859 508 €	

L'IAF est ramenée à – 655 000 € soit une amélioration de l'IAF de 0,85 M€.

La variation du fonds de roulement prévisionnelle est impactée uniquement par les diminutions d'investissements sur les ressources propres (-0,95 M€), sur le report en N+1 des opérations financées sur la CVEC (Café des sports -0,1 M€ ; Mabcafé -0,15 M€ ; CSU -0,175M€) et sur l'utilisation des crédits d'accessibilité pour financer Bièvres (+0,235 M€). L'impact total des dépenses d'investissement prévues sur le fonds de roulement est de -0, 285M€ par rapport au BR1.

En résulte une diminution du fonds de roulement de - 4 545 000 € soit une diminution de prélèvement du fonds de roulement amoindri de 1,13 M€.

Le niveau du fonds roulement s'élève de façon prévisionnelle à fin 2025 à + 8 138 079 €.

Synthèse :

Le solde budgétaire est porté à - 7 450 000 € soit une amélioration de + 4 000 000 €.

La variation de trésorerie est négative - 6 000 000 € avec une diminution du prélèvement de + 2 500 000 €.

Le compte de résultat présente un déficit de - 285 000 € soit une amélioration de + 1 415 000 €.

L'IAF est de : - 655 000 € soit une amélioration de l'insuffisance d'autofinancement de + 845 000 €.

La variation du fonds de roulement s'établit à - 4 545 000 €, soit un moindre prélèvement de + 1 130 000 €.

Le niveau du fonds de roulement est de + 8 138 709 € soit une augmentation de + 1 130 000 €.

BUDGET RECTIFICATIF N°2 2025

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	839,50	4,00	843,50

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c)

842,00

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

NB2: Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Sous plafond LFI (a)" et "Hors plafond LFI (b)". Les ETPT afférents doivent être renseignés directement dans la colonne "Plafond organisme".

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	839,50	40 462 298 €	4,00	93 050 €	843,50	41 900 090 €
1. TITULAIRES	258,80	16 544 290 €			258,80	16 544 290 €
* Titulaires Etat	258,80	16 544 290 €			258,80	16 544 290 €
* Titulaires organisme (corps propre)	0,00	0 €			0,00	0 €
2. CONTRACTUELS	580,70	23 916 008 €	0,00	0 €	580,70	23 916 008 €
* Contractuels de droit public	580,70	23 916 008 €	0,00	0 €	580,70	23 916 008 €
CDI	464,60	20 330 307 €			464,60	20 330 307 €
CDD	116,10	3 587 701 €	0,00	0 €	116,10	3 587 701 €
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0,00	0 €	0,00	0 €	0,00	0 €
* Contractuels de droit privé	0,00	0 €	0,00	0 €	0,00	0 €
CDI	0,00	0 €			0,00	0 €
CDD	0,00	0 €	0,00	0 €	0,00	0 €
3. CONTRATS AIDES			4,00	93 050 €	4,00	93 050 €
4. AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						1 344 652 €

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

NB: Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Emplois sous plafond LFI" et "Emplois hors plafond LFI". Les ETPT et dépenses de personnel afférents doivent être renseignés directement dans les colonnes "Plafond organisme".

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité (mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0,00	0 €
5. EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0,00	0 €
6. EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0,00	0 €

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (mises à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	1,00	0 €
7. EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0,00	0 €
8. EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	1,00	0 €

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C

CROUS DE PARIS
BUDGET RECTIFICATIF N°2 2025

TABEAU 4
Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS				FINANCEMENTS			
	Montants Compte financier 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le Budget rectificatif n°2 et le Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le Budget rectificatif n°2 et le Budget rectificatif n°1
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	3 185 327 €	11 450 000 €	7 450 000 €	-4 000 000 €	0 €	0 €	500 000 €
dont Budget Principal							dont Budget Principal
dont Budget Annexe							dont Budget Annexe
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	2 041 318 €	2 400 000 €	1 900 000 €	-500 000 €	2 400 000 €	1 900 000 €	-500 000 €
							Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	45 997 789 €	43 977 000 €	45 977 000 €	2 000 000 €	46 927 000 €	47 427 000 €	500 000 €
Autres décaissements non budgétaires (e1)	13 110 727 €	25 000 000 €	25 000 000 €	0 €	25 000 000 €	25 000 000 €	0 €
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	64 335 161 €	82 827 000 €	80 327 000 €	-2 500 000 €	74 327 000 €	74 327 000 €	500 000 €
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	0 €	0 €	0 €	3 000 000 €	8 500 000 €	6 000 000 €	0 €
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	0 €		790 000 €	790 000 €	4 585 000 €	0 €	-4 585 000 €
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	0 €	0 €	0 €	-2 375 000 €	3 915 000 €	6 790 000 €	0 €
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	64 335 161 €	82 827 000 €	80 327 000 €	500 000 €	82 827 000 €	80 327 000 €	600 000 €
							TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"
(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"
(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

CROUS DE PARIS
BUDGET RECTIFICATIF N°2 2025

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débit (c1)	Crédit (c2)
Aide Mobilité Master Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	44343AMM 4675131AMM	AMM	936 000 €	936 000 €
Aides spécifiques Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	44343ASPE 467514ASPE	Aides spécifiques	4 056 097 €	4 056 097 €
Aide à la mobilité Parcoursup Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	44343AMP 4675132AMP	Parcoursup	1 939 000 €	1 939 000 €
Grande Ecole du Numérique Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	44343GEN 467512GEN	GEN	858 000 €	858 000 €
Bourses Régionale au Mérite Région Ile-de-France	44347 46787	Bourses BMR	2 500 000 €	2 500 000 €
Bourses GENES Groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques	44343GENES 467518GENES	Bourses GENES		
Bourses ministère de la Culture Ministère de la Culture	44343MCC 4675151MCC	Bourses MCC	7 352 760 €	7 352 760 €
Aides spécifiques ministère de la Culture Ministère de la Culture	44343MCCASAA 4675152MCCASAA	Bourses MCC ASAA	176 770 €	176 770 €
Bourses ministère de l'Agriculture Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt	44343MAAF 467516MAAF	Bourses MAAF	150 373 €	150 373 €
Dons et Legs - Givoka	46312GIVE 46311LASS	Dons et Legs	80 000 €	80 000 €
Dons et Legs - Lassence	463112LASS 46763CVEC2425	Dons et Legs		
CVEC	46763CVEC2425	CVEC	25 000 000 €	28 650 000 €
AILE - Aide à l'installation des logements étudiants	44782AILE	AILE	628 000 €	
TVA	44571 44562 / 44566 / 44551TVA	TVA encaissée TVA décaissée		728 000 €
TOTAL			45 977 000 €	47 427 000 €

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

CROUS DE PARIS
BUDGET RECTIFICATIF N°2 2025
TABLEAU 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Compte financier 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le Budget rectificatif n°2 et le Budget rectificatif n°1	PRODUITS	Montants Compte financier 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le Budget rectificatif n°2 et le Budget rectificatif n°1
Personnel	38 862 242 €	41 560 000 €	40 293 000 €	-	Subventions de l'Etat	42 749 555 €	41 610 524 €	43 312 281 €	1 701 757 €
dont charges de pensions civiles *	4 872 274 €	5 885 232 €	5 117 276 €	-	Frais affectés	3 687 970 €	3 500 000 €	3 688 492 €	188 492 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel	77 639 523 €	-	81 592 000 €	2 387 000 €	Autres subventions	17 862 €	300 000 €	90 000 €	-
Intervention (le cas échéant)		815 000 €	815 000 €	-	Autres produits	69 645 039 €	74 889 076 €	75 713 227 €	824 151 €
TOTAL DES CHARGES (1)	116 518 765 €	122 000 000 €	123 100 000 €	1 100 000 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	116 100 517 €	120 300 000 €	122 815 000 €	2 515 000 €
Résultat : bénéfices (3) = (2) - (1)	-	-	-	-	Résultat : perte (3) = (1) - (2)	418 248 €	1 700 000 €	265 000 €	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	116 518 765 €	122 000 000 €	123 100 000 €	2 515 000 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	116 518 765 €	122 000 000 €	123 100 000 €	2 515 000 €

* L'impôt des sous-salaires de comptes personnel et les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Compte financier 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le Budget rectificatif n°2 et le Budget rectificatif n°1
Résultat de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (4))	-	418 248 €	-	1 415 000 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 369 303 €	7 100 000 €	7 100 000 €	-
+ reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	641 976 €	2 300 000 €	2 300 000 €	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	13 210 €	-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actif	72 070 €	-	570 000 €	570 000 €
- quote-part reprise sur résultat des financements rattachés à des actifs	4 847 809 €	4 600 000 €	4 600 000 €	-
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	3 861 409 €	1 500 000 €	855 000 €	-

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte financier 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le Budget rectificatif n°2 et le Budget rectificatif n°1
Insuffisance d'autofinancement	-	1 500 000 €	855 000 €	-
Investissements	17 889 287 €	25 450 000 €	24 159 000 €	-
Remboursement des dettes financières	2 041 318 €	2 400 000 €	1 900 000 €	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	19 740 005 €	29 350 000 €	26 705 000 €	-
Augmentation de fonds de roulement (7) = (5)-(6)	1 564 747 €	-	-	-

* L'Etat prévisionnel d'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés est présenté pour le budget initial et l'ajout budget(s) rectificatif(s).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Compte financier 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le Budget rectificatif n°2 et le Budget rectificatif n°1
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)		1 564 747 €	-	-
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)		6 773 754 €	2 825 000 €	-
Variation de la TRESORERIE : ABONDONNEMENT (9) ou PRELEVEMENT (10)		-4 209 007 €	-4 500 000 €	-
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT		12 683 709 €	7 000 709 €	-
Niveau final du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT		-47 160 851 €	-41 335 851 €	-
Niveau final de la TRESORERIE		59 844 560 €	51 344 560 €	-

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

CROUS DE PARIS
BUDGET RECTIFICATIF N°2 2025
TABLEAU 7
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	59 844 580 €	47 565 626 €	42 757 883 €	39 481 611 €	65 969 228 €	57 476 399 €	64 427 180 €	43 813 756 €	54 405 916 €	80 695 020 €	66 491 138 €	89 894 171 €	657 846 458 €
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	107 305 €	4 441 972 €	5 443 802 €	32 989 184 €	4 082 919 €	10 276 838 €	944 740 €	4 308 879 €	5 121 087 €	18 101 224 €	9 305 237 €	16 288 048 €	111 410 000 €
Subvention pour charges de service public				26 757 731 €		3 224 388 €			428 000 €	11 171 543 €		1 404 679 €	42 987 341 €
Subvention pour charges d'investissement													- €
Autres financements de l'Etat													
Fiscalité affectée											280 237 €		324 940 €
Autres financements publics													3 899 492 €
Recettes propres	107 305 €	1 498 €	9 124 €	80 104 €	6 132 €	17 656 €	7 173 €		6 514 €	4 762 €	25 000 €	4000	200 000 €
Recettes budgétaires flechées	4 306 966 €	- €	- €	- €	- €	1 814 034 €	- €	2 430 000 €	1 800 000 €	4 557 668 €	1 353 922 €	5 178 412 €	21 140 000 €
Subvention pour charges d'investissement flechées										873 560 €			3 005 013 €
Autres financements de l'Etat flechés													3 878 573 €
Autres financements publics flechés	4 306 966 €					1 814 034 €		2 430 000 €	1 500 000 €	3 884 106 €	1 353 922 €	1 270 399 €	16 361 427 €
Recettes propres flechées													900 000 €
Opérations non budgétaires	8 864 130 €	1 984 257 €	9 955 826 €	9 907 407 €	3 846 932 €	3 661 814 €	22 756 153 €	2 936 929 €	10 308 272 €	2 081 365 €	4 900 332 €	1 245 821 €	74 327 000 €
Emprunts : encaissements en capital			6 458 €										6 458 €
Priés : encaissements en capital	249 €	332 €	332 €	332 €	332 €	332 €	336 €	249 €	249 €	256 €	332 €	332 €	3 663 €
Dépôts et cautionnements			132 009 €	104 074 €	22 724 €	16 072 €	1 297 €		34 178 €	113 668 €	300 000 €	1 070 453 €	1 889 879 €
Opérations au nom et pour le compte de tiers :	8 363 881 €	1 588 521 €	9 816 727 €	9 803 001 €	3 823 976 €	3 679 218 €	22 756 520 €	2 936 690 €	10 273 845 €	1 967 431 €	4 600 000 €	174 736 €	72 427 000 €
TVA encasées	9 244 €	42 701 €	35 485 €	129 008 €	79 928 €	72 166 €	31 448 €	18 040 €	21 297 €	91 387 €	100 000 €	107 296 €	728 000 €
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	2 995 382 €	989 171 €	347 742 €	4 174 261 €	122 052 €	16 472 279 €	629 759 €	6 570 026 €	6 370 721 €	3 074 721 €	3 500 000 €	3 936 191 €	46 699 000 €
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers	5 359 255 €	566 849 €	9 443 500 €	5 489 732 €	3 621 896 €	7 637 800 €	6 252 793 €	2 288 881 €	3 682 522 €	1 198 677 €	1 000 000 €	3 868 751 €	25 000 000 €
Autres encaissements d'opérations non budgétaires						- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
A. TOTAL	12 780 402 €	5 126 229 €	15 399 328 €	42 896 891 €	7 928 951 €	8 428 785 €	23 702 803 €	9 676 009 €	16 926 329 €	24 740 244 €	18 609 491 €	22 708 978 €	206 877 000 €
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	11 334 854 €	9 065 240 €	8 376 836 €	8 603 879 €	13 472 885 €	8 276 036 €	11 868 483 €	3 649 436 €	7 283 529 €	12 151 944 €	13 000 000 €	12 728 184 €	119 650 000 €
Personnel	2 618 605 €	3 727 412 €	3 172 744 €	3 285 015 €	4 078 016 €	3 574 910 €	3 252 158 €	3 124 837 €	3 119 792 €	3 393 451 €	4 000 000 €	4 543 758 €	41 900 000 €
Fonctionnement	8 703 807 €	5 143 405 €	5 196 292 €	5 212 733 €	9 391 869 €	4 415 922 €	8 128 060 €	724 599 €	4 101 308 €	8 708 254 €	7 500 000 €	6 633 925 €	73 660 000 €
Intervention													- €
Investissement	12 242 €	134 423 €	6 800 €	96 125 €	2 872 €	286 104 €	168 265 €		62 429 €	50 239 €	1 500 000 €	1 550 501 €	3 850 000 €
Dépenses liées à des recettes flechées	190 632 €	268 331 €	626 137 €	1 118 306 €	691 890 €	1 550 198 €	1 717 203 €	- €	581 982 €	1 726 874 €	4 600 000 €	7 912 367 €	20 389 000 €
Personnel													- €
Fonctionnement	55 970 €		99 794 €	57 072 €	47 106 €	57 848 €	49 950 €		14 353 €	165 628 €	- €	457 721 €	90 000 €
Intervention													- €
Investissement	134 662 €	268 331 €	526 343 €	1 061 234 €	644 484 €	1 462 350 €	1 667 253 €		547 209 €	1 061 046 €	4 000 000 €	8 370 088 €	20 250 000 €
Opérations non budgétaires	13 830 850 €	1 076 431 €	9 873 697 €	6 666 796 €	2 277 605 €	1 661 740 €	16 030 631 €	224 212 €	2 794 133 €	5 868 509 €	5 156 458 €	8 116 039 €	72 877 000 €
Emprunts : remboursements en capital	6 458 €		6 458 €	12 917 €		8 458 €	12 917 €		12 917 €	8 458 €	6 458 €	8 458 €	77 499 €
Priés : décaissements en capital	1 000 €								500 €			1 000 €	2 500 €
Dépôts et cautionnements			104 220 €	64 175 €	37 493 €	8 019 €	26 944 €		22 893 €	53 662 €	500 000 €	929 325 €	1 820 001 €
Opérations au nom et pour le compte de tiers	13 923 392 €	1 003 149 €	9 582 919 €	6 589 708 €	2 240 112 €	1 637 263 €	15 980 770 €	234 212 €	2 757 833 €	5 006 369 €	4 650 000 €	7 181 256 €	70 977 000 €
TVA décaisées	59 291 €	83 636 €	170 738 €	248 982 €	160 721 €	251 235 €	350 028 €	7 653 €	100 454 €	173 864 €	250 000 €	443 398 €	2 300 000 €
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	12 874 508 €	717 302 €	1 768 923 €	2 303 186 €	748 564 €	1 240 759 €	14 162 545 €	254 402 €	2 192 070 €	3 303 935 €	1 400 000 €	3 079 886 €	43 677 000 €
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers	989 543 €	802 211 €	7 623 258 €	4 037 537 €	1 330 827 €	145 269 €	1 448 197 €	- €	465 369 €	1 828 590 €	3 000 000 €	3 658 192 €	25 000 000 €
Autres décaissements d'opérations non budgétaires						- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
B. TOTAL	25 065 336 €	10 337 002 €	18 676 870 €	10 388 974 €	16 441 760 €	11 477 974 €	29 316 317 €	4 083 648 €	10 839 224 €	18 948 127 €	22 156 458 €	28 758 590 €	212 877 000 €
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	12 278 934 €	4 810 773 €	3 276 242 €	26 507 617 €	8 512 825 €	3 048 219 €	9 515 424 €	5 593 160 €	6 096 105 €	7 795 118 €	6 596 987 €	6 049 512 €	6 000 000 €
SOLDE CUMULE (1) + (2)	47 565 626 €	42 197 853 €	39 481 611 €	65 969 228 €	67 476 399 €	64 427 180 €	48 613 756 €	54 405 916 €	60 856 020 €	66 491 138 €	59 894 171 €	53 844 960 €	- €

Vérifier de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (1) ou (2)

CROUS DE PARIS
BUDGET RECTIFICATIF N°2 2025

TABEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	N+3 et suivantes	Total
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		8 152 749 €	12 707 749 €	10 817 749 €	2 215 224 €	
Recettes fléchées (b)	46 366 530 €	21 140 000 €	8 550 000 €	21 203 771 €	12 496 736 €	109 757 037 €
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée		3 878 573 €	3 381 400 €	1 903 254 €	2 246 736 €	11 409 963 €
Autres financements de l'État fléchés	41 176 530 €	16 361 427 €	3 108 600 €	18 000 000 €	10 000 000 €	88 646 557 €
Autres financements publics fléchés	5 190 000 €	900 000 €	2 060 000 €	1 300 517 €	250 000 €	9 700 517 €
Recettes propres fléchées						- €
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	39 643 781 €	20 350 000 €	11 240 000 €	29 806 296 €	14 711 960 €	115 752 037 €
Personnel						- €
AE=CP						
Fonctionnement						
AE	23 158 €	90 000 €	990 000 €	1 841 €		1 104 999 €
CP	23 158 €	90 000 €	990 000 €	1 841 €		1 104 999 €
Intervention						
AE						- €
CP						- €
Investissement						
AE	42 924 930 €	17 919 608 €	31 174 438 €	22 628 062 €		114 647 038 €
CP	39 620 623 €	20 260 000 €	10 250 000 €	29 804 455 €	14 711 960 €	114 647 038 €
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	6 722 749 €	790 000 €	2 690 000 €	8 602 525 €	2 215 224 €	5 995 000 €
Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)						

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Autofinancement des opérations fléchées (d)	1 430 000 €	3 765 000 €	800 000 €	- €		5 995 000 €
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)						- €
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	8 152 749 €	12 707 749 €	10 817 749 €	2 215 224 €	- €	- €

CROUS DE PARIS
BUDGET RECTIFICATIF N°2 2025

TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Montants Compte financier 2024	Montants Budget rectificatif n°1 *	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le Budget rectificatif n°2 et le Budget rectificatif n°1
Niveaux initiaux	1 Niveau initial de restes à payer nets des retraits d'engagements juridiques sur exercices antérieurs à N	500 735 850 €	500 843 338 €	500 843 338 €	0 €
	2 Niveau initial du fonds de roulement	11 178 962 €	12 683 709 €	12 683 709 €	- €
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	- 53 934 605 €	- 47 160 851 €	- 47 160 851 €	- €
	4 Niveau initial de la trésorerie	65 113 567 €	59 844 560 €	59 844 560 €	- €
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	15 354 649 €	15 722 801 €	8 152 749 €	- 7 570 052 €
	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	49 758 918 €	44 121 758 €	51 691 811 €	7 570 052 €
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	125 400 242 €	250 865 000 €	251 865 000 €	1 000 000 €
	6 Résultat patrimonial	- 418 248 €	- 1 700 000 €	- 285 000 €	1 415 000 €
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	3 801 409 €	- 1 500 000 €	- 655 000 €	845 000 €
	8 Variation du fonds de roulement	1 504 747 €	- 5 675 000 €	- 4 545 000 €	1 130 000 €
	9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	- 95 526 €	- €	- €	- €
	10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS 17 423 €	- €	- €	- €
	Variation des stocks	+ / - - 791 €			
	Charges sur créances irrécouvrables	- - 869 290 €			
	Produits divers de gestion courante	+ 887 504 €			
	11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS 4 768 177 €	5 775 000 €	2 905 000 €	- 2 870 000 €
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -			
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - 3 441 882 €	5 625 000 €	3 055 000 €	- 2 570 000 €
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -			
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - 1 326 295 €	150 000 €	- 150 000 €	- 300 000 €
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	- 3 185 327 €	- 11 450 000 €	- 7 450 000 €	4 000 000 €
	12.a Recettes budgétaires	122 107 427 €	129 050 000 €	132 550 000 €	3 500 000 €
	12.b Crédits de paiement ouverts	125 292 753 €	140 500 000 €	140 000 000 €	- 500 000 €
	13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	2 083 680 €	- 2 950 000 €	- 1 450 000 €	1 500 000 €
	14 Variation de la trésorerie = 12 - 13	- 5 269 007 €	- 8 500 000 €	- 6 000 000 €	2 500 000 €
	14.a dont variation de la trésorerie fléchée	- 1 578 252 €	-4 585 000 €	790 000 €	5 375 000 €
	14.b dont variation de la trésorerie non fléchée	- 3 690 755 €	- 3 915 000 €	- 6 790 000 €	- 2 375 000 €
Niveaux finaux	15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	6 773 754 €	2 825 000 €	1 455 000 €	- 1 370 000 €
	16 Variation des restes à payer	107 489 €	110 365 000 €	111 865 000 €	1 500 000 €
	17 Niveau final de restes à payer	500 843 338 €	611 208 338 €	612 708 338 €	1 500 000 €
	18 Niveau final du fonds de roulement	12 683 709 €	7 008 709 €	8 138 709 €	1 130 000 €
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	- 47 160 851 €	- 44 335 851 €	- 45 705 851 €	- 1 370 000 €
	20 Niveau final de la trésorerie	59 844 560 €	51 344 560 €	53 844 560 €	2 500 000 €
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	13 776 397 €	11 137 801 €	8 942 749 €	- 2 195 052 €
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	46 068 163 €	40 206 758 €	44 901 811 €	5 195 052 €
	Comptabilité budgétaire				
	Comptabilité générale				